

Pathétique décision d'augmenter la franchise LAMal

Pour diminuer les frais de santé payés par les assurances, les Chambres fédérales ont décidé de taxer plus les malades, les personnes âgées, les malades chroniques. Bel exploit...

Aucune étude, aucune recherche n'a pu prouver que le système de la franchise de base diminuait les coûts de la santé ou le nombre de visites médicales. C'est donc son abolition qui devait être décidée car une franchise n'est pas compatible avec la solidarité dont se targue la LAMal.

La Suisse, selon l'OCDE, est l'un des pays qui accable le plus ses citoyens en imposant leur participation aux frais de santé. Les ménages paient de leur poche 29,3% des coûts alors que la LAMal, assurance obligatoire, ne paie que 35.6%. Cela participe à la dérive qui impose que les malades paient toujours plus, au point même qu'ils renoncent parfois à se faire soigner.

L'AVIVO soutiendra le referendum qui sera lancé.

Lausanne, le 4 mars 2019

Christiane Jaquet-Berger
présidente
079 449 46 61

AVIVO suisse
60, av. de Béthusy 1012 Lausanne
www.avivo-ch.ch
avivo.suisse@gmail.com